

L'INFORMATEUR

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Bonjour à toutes et à tous,

L'automne qui s'achève a été particulièrement chargé sur le plan syndical. En effet, tandis que nous continuons au niveau local nos revendications et nos démarches juridiques afin de défendre la tâche enseignante au secteur Jeunes, le gouvernement en place ne ralentit pas ses ardeurs au niveau national et poursuit ses attaques envers l'ensemble des travailleuses et des travailleurs.

Après le code d'éthique, l'évaluation obligatoire aux deux ans, l'affaiblissement du droit de grève, la centralisation des pouvoirs niant les ententes locales, la CAQ propose cette fois un projet de loi qui vient s'ingérer dans la démocratie syndicale. Sous le couvert de la transparence – alors que nos états financiers sont déjà présentés à chaque année –, le gouvernement souhaite affaiblir le contre-pouvoir exercé par les syndicats et les mouvements sociaux. Cette semaine, en commission parlementaire, la FAE se fera entendre afin de demander le retrait de ce projet de loi dont les conséquences néfastes sur notre état de droit ont été décriées par le Barreau du Québec.

Pendant ce temps, sur le terrain, le gouvernement continue de sabrer dans le système scolaire public. Malgré les annonces de la ministre Lebel en octobre dernier, les coupes budgétaires s'appliquent tout de même dans les milieux. Le discours de certaines directions ne semble malheureusement pas changer et des sommes visant à soutenir les enseignant.es et les élèves risquent de demeurer inutilisées en raison de la cible ETC. Que ce soit pour l'insertion professionnelle, pour la participation à des congrès, ou pour l'utilisation de sommes réservées pour la mise en œuvre des mesures adaptatives et pour le soutien à l'intégration des élèves HDAA en classe régulière, si vous observez des impacts de ces coupes dans votre milieu, écrivez-nous.

Pour toutes ces raisons, il est vraiment important de dénoncer les dérives autoritaires du gouvernement actuel. La manifestation de ce **samedi 29 novembre** doit être un message fort envoyé à nos élu.es quant au Québec dans lequel nous voulons vivre. La délégation du SES au sein de la FAE y sera fort nombreuse. Il n'est pas trop tard pour vous joindre à nous à la **Place du Canada à Montréal, dès 13 h 30**.

De plus, dans un monde où il y a une recrudescence des discours misogynes, notamment dans nos écoles où la profession enseignante est à prédominance féminine, on ne peut passer sous silence la violence faite aux femmes. C'est pourquoi nous vous invitons à prendre part aux 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, visant à dénoncer les violences sexistes et genrées.

Enfin, nous tenons à vous rappeler de ne pas hésiter à faire appel à vos personnes déléguées ou à votre syndicat local pour toute question ou situation préoccupante ayant lieu dans votre milieu. Il nous fera plaisir de vous aider.

Votre présidente,
Martine Dumas

**MÊME MONDE,
MÊMES LUTTES,
MÊMES ESPOIRS**

DU 25 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2025

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DU :

Secrétariat
à la condition
féminine
Québec

**DANS LA RUE
POUR LE QUÉBEC**

**29 NOVEMBRE
MONTRÉAL - 13 H 30**

ANNEXE LXX - DISTRIBUTION DES SOMMES NON UTILISÉES

Avez-vous enseigné l'an dernier à un ou des groupes d'élèves faisant partie d'une cohorte visée par le mécanisme de composition de la classe au secondaire? Si oui, vous êtes peut-être concerné.e par une redistribution des sommes inutilisées à la fin de l'année scolaire.



Une réserve obligatoire de 10 %

À chaque année scolaire, le centre de services doit réserver 10 % des montants alloués pour répondre à des besoins imprévus en cours d'année. Il est également possible que des sommes prévues pour les mesures d'atténuation n'aient pas été totalement utilisées.

Redistribution à la fin de l'année scolaire

Lorsque des sommes demeurent inutilisées, elles doivent être redistribuées aux enseignantes et enseignants, selon l'ordre de priorité suivant :

- 1-Celles et ceux qui n'ont pas reçu leur pleine compensation;
- 2-Celles et ceux ayant bénéficié d'une mesure d'atténuation pendant moins de la moitié de l'année;
- 3-Celles et ceux n'ayant reçu aucune mesure ni compensation, en commençant par les cohortes présentant les plus grands niveaux de difficulté.

Versement unique

Le versement est effectué en un seul paiement, au plus tard le 1^{er} décembre de l'année scolaire suivante.

Cette année, ces sommes devaient être versées sur la paie du 20 novembre. Avez-vous reçu les montants auxquels vous avez droit ?

Pour toute question
à ce sujet,
contactez-nous !



GUICHET DE FORMATION (GIF)

La Loi 40, adoptée sous bâillon en février 2020, est venue introduire dans la Loi sur l'instruction publique (LIP) l'obligation de « suivre au moins 30 heures d'activités de formation continue par période de deux années scolaires débutant le 1^{er} juillet de chaque année impaire » (LIP, art. 22.0.1). L'année scolaire 2025-2026 débute donc une nouvelle période de comptabilisation de ses heures de formation.

À la lecture des dispositions de la LIP, on peut remarquer qu'aucune forme de planification ou d'avis à la direction n'est requise pour compléter ces heures de formation. Ainsi, dans le GIF du CSSTL, les onglets « Formations en cours ou à venir » et « Formations en attente d'approbation » ne sont pas applicables. Il en va de même pour l'onglet « Formation refusée », la personne enseignante choisissant elle-même les activités de formation continue qui répondent le mieux à ses besoins en lien avec le développement de ses compétences.

Même si la Loi 40 prévoit que le directeur d'école s'assure que chaque enseignant.e remplisse son obligation de formation continue, aucune sanction à cet effet n'est prévue pour l'instant dans la LIP.





COUPURES DE TRAITEMENT LORS D'ABSENCES

Le 24 octobre dernier, le service des ressources humaines faisait parvenir aux enseignant.es du secteur secondaire une note de service traitant de la coupure de traitement lors d'absences. On y expliquait notamment que la coupure pour une absence de 120 minutes à une rencontre collective serait de 0,4 d'une journée de travail, sauf si l'enseignant.e était déjà absent.e.

Tout d'abord, il faut se rappeler que notre entente locale prévoit qu'une rencontre collective ne dépasse pas deux heures et, selon l'Entente nationale, les 20 heures annuelles de rencontres collectives sont créditées à même les 200 heures de travail de nature personnelle.

Pour les règles de coupure de traitement en cas d'absence, il faut se référer à la clause 6-8.04 de l'Entente nationale : « Le centre de services déduit 1/200 du traitement annuel pour une journée d'absence, 1/400 du traitement annuel pour une demi-journée d'absence et 1/1000 du traitement pour toute période de temps de 45 à 60 minutes. »

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la coupure de traitement n'est pas liée au nombre de périodes d'enseignement à l'horaire lors d'une absence. Les arbitres de griefs ont statué que la rémunération de l'enseignant.e est basée sur le nombre de jours de travail requis annuellement, soit 200 jours, et non sur le nombre de périodes prévues à l'horaire chaque jour, car le volume de travail quotidien est à contenu variable.

Comme la convention collective est silencieuse sur l'absence de plus de 60 minutes mais moins d'une demi-journée, ce sont les arbitres qui ont été appelés à tracer la ligne à suivre. Ils ont privilégié le diviseur de 60 minutes, l'un des deux pôles de référence à la clause 6-8.04 comme étant neutre et correspondant exactement à la durée de l'absence.

Ainsi, la coupure de 0,4 de traitement pour une absence de 120 minutes correspond à l'orientation majoritaire des arbitres de griefs appelés à interpréter la clause 6-8.04.



RSS



La loi prévoit que les travailleuses et travailleurs aient un.e représentant.e en santé et en sécurité (RSS). Afin de répondre à cette obligation légale, de nouveaux comités SST ont été formés au CSSTL, dont deux concernant les personnes membres du SES.

Si vous vivez des enjeux en matière de santé et sécurité au travail, n'hésitez pas à les contacter. Il demeure également important de nous écrire pour nous partager l'information et de remplir vos déclarations d'événement via le guichet unique..

Secondaire et éducation des adultes



RSS : Isabelle Hillman (RSSsecondaire@csstl.gouv.qc.ca)

Représentantes des enseignant.es sur le comité SST : Julie Décoste (secondaire) et Rosina Pacifico (éducation des adultes)

Formation professionnelle et RMBC



RSS : Bruno Lalonde (RSSFPRMBC@csstl.gouv.qc.ca)

Représentant des enseignant.es sur le comité SST : Joël Montpetit (formation professionnelle)

EHDAA

Maintenant que la première étape est terminée, il est fort possible que vous remarquiez que certain.es de vos élèves ont besoin de services ou encore qu'il soit nécessaire de faire une demande de reconnaissance pour certain.es élèves HDAA présent.es dans vos classes. Si c'est le cas, il faut formuler une demande officielle auprès de votre direction en complétant les formulaires disponibles sur le site Web du SES.

POUR ACCÉDER
AUX FORMULAIRES





ASSURANCE COLLECTIVE

Renouvellement du régime d'assurance collective de la FAE au 1er janvier 2026

Comme chaque année, nos taux d'assurance collective ont été revus et de nouveaux seront en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Nous vous rappelons que ceux-ci tiennent compte de plusieurs facteurs, notamment des différentes caractéristiques du groupe (moyenne d'âge, composition démographique, utilisation du régime), des tendances de consommation (hausse des prix des médicaments, augmentation des coûts des soins de santé et articles médicaux) ainsi que d'une tendance à la hausse des cas d'invalidité de longue durée. Cette année, il y aura une augmentation globale moyenne de 1 % pour le régime actuel, laquelle tient compte des différents congés de prime. Il faut rappeler que cette augmentation varie selon le salaire, la protection d'assurance et le choix de régime de la personne adhérente. Fait à noter, il y aura une diminution de 13 % de la prime d'assurance invalidité de longue durée cette année.

Contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie



Au cours de la dernière négociation, nous avons enfin obtenu que notre employeur contribue à notre régime d'assurance maladie, une demande que nous avions depuis plusieurs années.

Le montant de cette contribution est précisé au paragraphe E) de la clause 5-10.10. Il y est mentionné qu'une somme de 150 \$ par an est versée à l'enseignant.e ayant un régime individuel et une de 300 \$ à celles et ceux qui ont un autre type de régime (monoparental ou familial). Dans le cas d'un enseignant.e ayant une tâche à temps partiel, ces montants sont réduits de moitié.

Sachez que ces sommes sont réparties sur l'ensemble de vos périodes de paie (en général, 26 périodes de paie). Récemment, une entente est intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) et la FAE pour verser la somme qui était prévue entre le 1^{er} avril et le 1^{er} décembre 2024. Si vous étiez à l'emploi du CSSTL à ce moment, vous devriez avoir reçu ce montant lors de la paie du 23 octobre 2025. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous contacter.



Tableau pleine contribution de l'employeur

Régime	Prime annuelle*	Valeur arrondie par période de paye*
Individuel	150,00 \$	6,79 \$
Familial	300,00 \$	13,57 \$
Monoparental	300,00 \$	13,57 \$

Tableau contribution réduite de l'employeur

Régime	Prime annuelle*	Valeur arrondie par période de paye*
Individuel	75,00 \$	3,39 \$
Familial	150,00 \$	6,79 \$
Monoparental	150,00 \$	6,79 \$

*Ces montants excluent la taxe de vente de 9 % sur les assurances au Québec.



Régime d'assurance collective de la FAE

Apprenez-en plus

beneva

LE SES EN ACTION

Rassemblement intersyndical contre le PL 101 du ministre Boulet, lequel prévoit un régime discriminatoire de sous-prévention en santé et en éducation (6 octobre 2025)



Marche mondiale des Femmes (18 octobre 2025)



Visite de Simon Boulerice à l'école secondaire des Échos, dans le cadre de la Semaine pour l'école publique et le concours Simon dans ma classe (5 novembre 2025)



Déploiement de bannière - Coalition Main rouge (18 novembre 2025)



Conférence de presse sur l'impact des coupures budgétaires (16 octobre 2025)



DANS LA RUE POUR LE QUÉBEC

29 NOVEMBRE
MONTREAL – 13 H 30



[PRENONS LA RUE POUR LE QUÉBEC ET REFUSONS](#)

LES MESURES D'AUSTÉRITÉ,
LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES,
LES DÉRIVES AUTORITAIRES ET LES ATTAQUES
ANTISYNDICALES QUI FRAGILISENT NOS MILIEUX
DE TRAVAIL ET NOS COMMUNAUTÉS.

Ce grand rassemblement se
veut large et inclusif :
travailleuses et travailleurs,
parents, personnes étudiantes,
retraité-es et autres allié-es,
tout le monde est bienvenu.

Nous marcherons pour affirmer
clairement que la justice sociale
n'est pas négociable, que nos
services publics doivent être
renforcés et nos droits collectifs
respectés.

RASSEMBLONS-NOUS
toutes et tous dans
la rue pour le Québec.

RENDEZ-VOUS À 13H30,
le samedi 29 novembre 2025,
à la place du Canada, à Montréal.

INFORMATIONS DIVERSES

DICTÉE PGL - 35E ANNIVERSAIRE

À l'heure où le numérique révolutionne nos salles de classe et notre quotidien, la Dictée P.G.L. offre aux élèves une occasion exceptionnelle de mieux comprendre les TIC et de maîtriser les compétences essentielles du 21^e siècle.

Enseignant.es, inscrivez votre classe en quelques minutes!

Vous recevrez une trousse prête à utiliser avec des consignes simples, des supports pédagogiques et un calendrier suggéré.

**POUR INSCRIRE
SA CLASSE**



Avez-vous lu le Petit guide pour alléger le poids de l'évaluation?

Il renferme de nombreuses informations intéressantes en lien avec les encadrements légaux liés à l'évaluation ainsi que les normes et modalités des établissements.

FORMATION À VENIR

Normes et modalités - Secteur Jeunes
Jeudi 4 décembre, 13 h 15 à 16 h

La formation sera donnée par Josée Roy et Christel Gilbert, conseillères à la FAE

Date limite pour s'inscrire
28 novembre



**Suivez-nous sur
Facebook!**



Pour nous joindre, écrivez-nous à l'adresse infosyndicat@leses.org ou appelez-nous au 450 455-9492.

Consultez notre page Web
pour trouver des réponses à vos questions et pour suivre nos actualités.



Pour nous joindre, écrivez-nous à l'adresse infosyndicat@leses.org ou appelez-nous au 450 455-9492.

PROJETS DE RECHERCHE

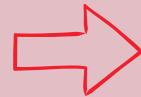
Vous souhaitez faire avancer la recherche en éducation?

Voici deux occasions de le faire :

Recherche sur la voix des enseignant.es

En lien avec la qualité de l'air dans les écoles, le CIUSSS de la Capitale-Nationale mène présentement un projet sous la supervision de Maude Desjardins, Ph.D., professeure adjointe à l'Université Laval.

Pour en connaître davantage sur ce projet et y participer



Politiques d'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés d'apprentissage

Clara Salesses, doctorante à l'Université Laval, est présentement à la recherche de participant.es afin de mieux comprendre comment les enseignant.es s'approprient et mettent en œuvre les prescriptions liées à l'éducation inclusive dans leur pratique quotidienne.

Pour participer ou pour plus d'informations



MANIFESTE POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

La FAE et le SES sont signataires du Manifeste pour un Québec sans pauvreté, lequel remet de l'avant que la lutte contre la pauvreté est une question de respect des droits. Cette lutte doit devenir une priorité de l'action gouvernementale.



POUR CONSULTER LE MANIFESTE



Vos coordonnées ont changé?
Communiquez avec nous pour les modifier.

